

LAVAL, le 14 janvier 2013

N/réf. : VG/MJ

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MAYENNE

### Réunion du 14 janvier 2013

#### **RELEVÉ DES DÉCISIONS**

*(Les délibérations correspondantes sont publiées dans un recueil  
mis à la disposition du public pour consultation dans le hall d'accueil de  
l'Hôtel du Département – 39, rue Mazagran – BP 1429 –  
53014 LAVAL CEDEX)*

Mise en ligne sur le site internet du Conseil général le **14 janvier 2013** :  
**<http://www.lamayenne.fr>**

La Commission permanente s'est réunie le **14 janvier 2013**, à partir de **11 heures**,  
à l'**Hôtel du Département**, sous la présidence de Jean ARTHUIS, Président du Conseil  
général.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Michel ANGOT, Marc BERNIER, Claude BOITEUX, Norbert  
BOUVET, Élisabeth DOINEAU, Gérard DUJARRIER, Jean-  
Pierre DUPUIS, Gilbert DUTERTRE, Roger GUÉDON,  
Philippe HENRY, Yan KIESSLING, Daniel LENOIR, Marie-  
Cécile MORICE, Olivier RICHEFOU,

S'ÉTAIT FAIT EXCUSER : Nicole BOUILLON,

Hôtel du Département  
39 rue Mazagran  
BP 1429  
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 66 53 43  
☎ 02 43 66 52 63  
✉ [secretariatassemblee@cg53.fr](mailto:secretariatassemblee@cg53.fr)

[www.lamayenne.fr](http://www.lamayenne.fr)

Les décisions prises dans ce cadre par la Commission permanente sont récapitulées ci-après :

No du dossier	Objet	N° de page du relevé
	<p><b>Mission 2</b>  <b>SOLIDARITÉ - ENFANCE, FAMILLE ET INSERTION</b></p> <p><i>Programme 01 : Programme prévention et protection des enfants et des familles</i></p>	
1	Prêt dans le cadre de l'adoption internationale	4
2	Convention relative à la mise en œuvre du Pass prévention contraception	4
	<p><b>Mission 3</b>  <b>DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES</b></p> <p><i>Programme 01 : Programme infrastructures de transport</i></p>	
3	Aménagement de la RD 1 entre LOIGNÉ-SUR-MAYENNE et CHÂTEAU-GONTIER	5
4	Rocade est et sud de CHÂTEAU-GONTIER - Opération de classement / déclassement d'éléments de voirie	5
	<p><b>Mission 4</b>  <b>ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES</b></p> <p><i>Programme 01 : Programme eau</i></p>	
5	Programme 2012 d'assainissement - Subventions pour travaux d'investissement - Fonds départemental	6
	<p><i>Programme 04 : Programme sécurité sanitaire</i></p>	
6	Mise en place d'un nouveau paramètre au laboratoire départemental d'analyses	7
7	Consultation relative à l'acquisition de réactifs pour les analyses de microbiologie, de culture cellulaire et de virologie pour le laboratoire départemental d'analyses	7
	<p><b>Mission 6</b>  <b>ENSEIGNEMENT</b></p> <p><i>Programme 02 : Programme enseignement supérieur</i></p>	
8	Aides aux étudiants au titre de l'année universitaire 2012/2013	8
	<p><b>Mission 9</b>  <b>SPORT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ</b></p> <p><i>Programme 01 : Programme sport et activités de pleine nature</i></p>	
9	Fonds d'aides aux manifestations sportives et prise en charge de déplacements - Base départementale de voile de LA HAIE TRAVERSAINE - Projets de conventions	10
	<p><b>Mission 10</b>  <b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES</b></p> <p><i>Programme 02 : Programme systèmes d'information</i></p>	
10	Consultation relative à la fourniture de matériels informatiques et prestations associées (assistance et maintenance) - Constitution d'un groupement de commandes entre le Service départemental d'incendie et de secours et le Conseil général de la Mayenne	12

No du dossier	Objet	N° de page du relevé
11	<i>Programme 03 : Programme gestion mobilière et immobilière</i> Site de SAINT CALAIS-DU-DÉSERT - Convention de mise à disposition des terrains appartenant au Département au profit de la SAFER Maine Océan	13
	<b>Mission 11</b> <b>CONTRÔLE INTERNE ET COORDINATION</b>	
12	<i>Programme 01 : Programme stratégie et prospective</i> Actualités du projet OPEN DATA : licence de réutilisation et concours d'idées et d'applications	15
13	<i>Programme 02 : Programme sécurité juridique</i> Offre partenariale de l'UGAP à destination des Départements des Pays de la Loire - Signature de la convention	16

## **MISSION 2 SOLIDARITÉ – ENFANCE, FAMILLE ET INSERTION**

### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME PRÉVENTION ET PROTECTION DES ENFANTS ET DES FAMILLES**

#### **1 - PRÊT DANS LE CADRE DE L'ADOPTION INTERNATIONALE**

La Commission permanente :

- ✚ a alloué un prêt sans intérêt d'un montant de 3 049 €, remboursable sur 5 ans, à Mme Valérie BRETON, au titre du dispositif d'aide mis en place par le Conseil général au bénéfice des parents ayant accueilli un ou plusieurs enfants dans le cadre de l'adoption internationale,
- ✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, le contrat de prêt à intervenir dans ce cadre.

- Chapitre 27 – nature 2744 – fonction 51 – ligne de crédit 402 -

- Adopté à l'unanimité -

#### **2 - CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PASS PRÉVENTION CONTRACEPTION**

La Commission permanente :

- ✚ s'est prononcée favorablement sur les termes de la convention qui lui a été présentée, à intervenir entre le Conseil général et la Région des Pays de la Loire, précisant les conditions de mise en œuvre de leur collaboration pour l'implication du centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) du département de la Mayenne dans le dispositif Pass prévention contraception, destiné aux jeunes majeurs, garçons et filles, scolarisés dans les lycées, centres de formation des apprentis, maisons familiales rurales et établissements régionaux d'enseignement adapté,
- ✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer ladite convention.

- Adopté à l'unanimité -

## **MISSION 3**

### **DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

#### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**

#### **3 - AMÉNAGEMENT DE LA RD 1 ENTRE LOIGNÉ-SUR-MAYENNE ET CHÂTEAU-GONTIER**

La Commission permanente a approuvé le préprogramme de travaux qui lui a été présenté relatif au projet d'aménagement de la RD 1 entre LOIGNÉ-SUR-MAYENNE et CHÂTEAU-GONTIER, pour un coût global estimé à 3 M€ HT (valeur septembre 2012).

*- Adopté à l'unanimité -*

#### **4 - ROCADE EST ET SUD DE CHÂTEAU-GONTIER - OPÉRATION DE CLASSEMENT / DÉCLASSEMENT D'ÉLÉMENTS DE VOIRIE**

La Commission permanente :

☞ a approuvé, suite à la réalisation de la voie de contournement sud de CHÂTEAU-GONTIER :

- le classement dans le domaine public routier départemental de l'ancienne RN 162 sur la commune de CHÂTEAU-GONTIER, en la dénommant :
  - RD 267 du PR0+000 au PR1+815,
  - RD 22 du PR12+600 au PR12+1422 ;
- le déclassement des portions de routes départementales suivantes en vue de leur classement dans le domaine public de la ville de CHÂTEAU-GONTIER :
  - RD 28 (dénommée avenue du Maréchal Foch et rue Thiers) du PR0+000 au PR0+932 et du PR0+932 au PR0+996 en demi-largeur de chaussée,
  - RD 105 (dénommée rue du 8 mai 1945) du PR0+000 au PR0+403 et du PR0+403 au PR0+610 en demi-largeur de chaussée,
  - RD 22 (dénommée rues du Lieutenant Henri Morillon et du Général Lemonnier) du PR 12+661 au PR12+687 en demi-largeur de chaussée et du PR12+687 au PR13+253,
  - RD 267 (dénommée rue des Frères Juillard) du PR0+000 au PR0+517 ;
- le déclassement, en vue de son classement dans le domaine public communal de SAINT-FORT, d'une portion de la :
  - RD 267 (dénommée rue Félix Marchand), du PR0+517 au PR1+543 ;
- le déclassement des portions de routes départementales suivantes en vue de leur classement dans le domaine public communal d'AZÉ :
  - RD 28 (dénommée route de Sablé) du PR0+932 au PR0+996 en demi largeur de chaussée et du PR0+996 au PR1+247,
  - RD 105 (dénommée rue du 8 mai 1945) du PR0+403 au PR0+610 en demi-largeur de chaussée et du PR0+610 au PR0+758,
  - RD 22 du PR12+599 au PR12+661 et du PR12+661 au PR12+687 en demi-largeur de chaussée ;

étant précisé que cette opération de classement/déclassement sera effective rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer tous les actes à intervenir dans ce cadre.

- Adopté à l'unanimité -

## **MISSION 4**

### **ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

#### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME EAU**

---

#### **5 - PROGRAMME 2012 D'ASSAINISSEMENT - SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT - FONDS DÉPARTEMENTAL**

---

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre des dispositifs mis en place par le Conseil général pour soutenir les collectivités dans le financement de leurs projets portant sur l'organisation de la collecte et du traitement des eaux usées :

#### **I. OPÉRATIONS FIGURANT SUR LA LISTE PRIORITAIRE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL**

##### **Assainissement**

*✓ au titre du dispositif fonds départemental 2012 d'assainissement*

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant éligible de l'opération HT</b>	<b>Taux de subvention</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Commune de VAIGES	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement rue des Écoles et rue des Sports	55 219 €	30 %	16 566 €

## **II. ÉTUDE D'ASSAINISSEMENT**

✓ *au titre du dispositif fonds départemental d'assainissement*

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant éligible de l'opération HT</b>	<b>Taux de subvention</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Commune de CHANTRIGNÉ	Études de filière boues avec plan d'épandage	3 400 €	30 %	1 020 €

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 61 – ligne de crédit 1009 -

- Adopté à l'unanimité -

### **PROGRAMME 04 : PROGRAMME SÉCURITÉ SANITAIRE**

#### **6 - MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PARAMÈTRE AU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES**

La Commission permanente :

✚ a approuvé la mise en place, par le Laboratoire départemental d'analyses (LDA 53), de l'analyse du dosage des acides gras volatiles,

✚ a arrêté comme suit le prix de vente des prestations correspondantes :

- centrifugation : 3,89 € HT,
- analyse d'acides gras volatiles (matrice boues) : 36,48 € HT.

- Chapitre 70 – nature 7061 – fonction 921 – ligne de crédit 50 -

- Adopté à l'unanimité -

#### **7 - CONSULTATION RELATIVE À L'ACQUISITION DE RÉACTIFS**

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général :

- à lancer une consultation par appel d'offres ouvert, dans les conditions qui lui ont été présentées, en vue de la passation de marchés de fournitures et à bons de commande, d'une durée d'un an renouvelable 1 fois, relatifs à l'acquisition de réactifs nécessaires à la réalisation des analyses de microbiologie, de culture cellulaire et de virologie par le Laboratoire départemental d'analyses (LDA53) ;

- à signer les marchés correspondants.

- Chapitre 11 – nature 6068 – fonction 921 – ligne de crédit 17 -

- Adopté à l'unanimité -

## **MISSION 6 ENSEIGNEMENT**

### **PROGRAMME 02 : PROGRAMME ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

#### **8 - AIDES AUX ÉTUDIANTS AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2012/2013**

La Commission permanente a attribué les aides suivantes aux étudiants mentionnés ci-après, au titre de l'année universitaire 2012/2013 :

##### **I - PRÊTS D'HONNEUR**

##### **1 - prêt d'un montant de 2 000 €**

- Meïdy BAFFOU
- Vincent BROSSARD
- Julien GRELLIER
- Carolane POINTEAU

##### **2 - prêt d'un montant de 2 400 €**

- Arnaud GAUDIN
- Pierre MORICEAU
- Morgane TOIN
- Anne Sophie VALABLE

##### **3 - prêt d'un montant de 2 450 €**

- Thomas BECHU
- Kévin CHARLOT
- Marie RUPIN

##### **4 - prêt d'un montant de 3 600 €**

- Jonas LOQUER



**II – AIDE DÉPARTEMENTALE À LA MOBILITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME EUROPÉEN ERASMUS**

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Maëliiss CORNILLE	1 215,00 €
Anaïs COURANT	472,50 €
Corentin FORET	675,00 €
Ambre FOUBERT	675,00 €
Maël GONNET	1 080,00 €
Hélène JOUAULT	675,00 €
Marine JUDON	1 350,00 €
Thibault LELONG	1 147,50 €
Anaïs METEREAU	675,00 €
Pierre MICHEL	540,00 €
Sarah MOULIN	540,00 €
Louison PELLAN	675,00 €
Hélène PLANCHAIS	1 417,50 €
Adèle RENAULT	472,50 €
Ancelin REYNIER	1 147,50 €
Baptiste SUFFISSAIS	1 350,00 €
<b>Total</b>	<b>14 107,50 €</b>

**III – ALLOCATION DÉPARTEMENTALE DE STAGE OU DE SÉJOUR D'ÉTUDES A L'ÉTRANGER**

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Anaëlle CHOPIN	400 €
Manon GALIENNE	400 €
Morgan GOUPIL	400 €
Quentin HATTE	600 €
Julie JARRY	600 €
Elise LELIEVRE	400 €
Aymeric LEPAGE	600 €
Jonas LOQUER	600 €

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Géraldine MARTINEAU	400 €
Samuel MAUGER	600 €
Quentin NOIRE	600 €
Romain PICHON	600 €
Cynthia PRODHOMME	600 €
<b>Total</b>	<b>6 800 €</b>

- Chapitre 27 – nature 2744 – fonction 23 – ligne de crédit 813 -  
- Chapitre 65 – nature 6513 – fonction 23 – lignes de crédit 831 et 833 -

- Adopté à l'unanimité -

## **MISSION 9 SPORT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ**

### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME SPORT ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE**

#### **9 - FONDS D'AIDE AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES ET PRISE EN CHARGE DE DÉPLACEMENTS - BASE DÉPARTEMENTALE DE VOILE DE LA HAIE TRAVERSAINE - PROJETS DE CONVENTIONS**

La Commission permanente :

☞ a statué comme indiqué ci-après sur les demandes de subvention présentées au titre du fonds d'aide aux manifestations sportives :

<b>Association</b>	<b>Manifestation</b>	<b>Décision de la Commission permanente</b>
<b>Tennis club de Mayenne</b>	Organisation du tournoi open du 15 février au 3 mars 2013 à MAYENNE	Attribution d'une subvention de 1500 €

<b>Association</b>	<b>Manifestation</b>	<b>Décision de la Commission permanente</b>
<b>Judo club lavallois</b>	Organisation du 23 <sup>e</sup> tournoi de judo international les 16 et 17 février 2013 à LAVAL	Attribution d'une subvention de 4 500 €
<b>USL gymnastique</b>	Organisation du championnat régional par équipe de gymnastique les 16 et 17 février 2013 à la salle de gymnastique USL Marcel Théard à LAVAL	Demande non retenue
<b>Intrépide de Pré-en-Pail</b>	Organisation du championnat régional jeunes de cross le 10 février 2013 à PRÉ-EN-PAIL	Demande non retenue
<b>Comité départemental des échecs</b>	Organisation du championnat scolaire départemental des échecs le 23 janvier 2013 à LAVAL	Demande non retenue

↳ a adopté le principe de la prise en charge des frais de transport, estimés à 585 €, des élèves de deux classes de 6<sup>e</sup> des collèges Le Prieuré de CRAON et Jules Renard de LAVAL, dans le cadre de leur participation au cross Ouest-France au MANS le 13 janvier 2013,

↳ a approuvé les termes des 2 conventions qui lui ont été présentées :

- ✓ la convention d'objectifs et de partenariat à intervenir entre le Conseil Général et l'association Voile et loisirs, fixant les conditions dans lesquelles le Département confie à ladite association le fonctionnement de la base départementale de voile de LA HAIE-TRAVERSAINNE,
- ✓ la convention à intervenir entre le Conseil Général et le Club Voile Mayenne, fixant les conditions de mise à disposition de la base départementale de voile de LA HAIE-TRAVERSAINNE par le Département à ladite association,

↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer lesdites conventions.

- Chapitre 65 – nature 6574 – fonction 32 – ligne de crédit 8138 -

- Adopté à l'unanimité -

# MISSION 10

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

### PROGRAMME 01 : PROGRAMME GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

#### 10 - CONSULTATION RELATIVE À LA FOURNITURE DE MATÉRIELS INFORMATIQUES ET PRESTATIONS ASSOCIÉES (ASSISTANCE ET MAINTENANCE) - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MAYENNE

La Commission permanente a autorisé :

- la mise en place d'un groupement de commandes, constitué du Conseil général et du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) de la Mayenne, pour l'acquisition de matériels informatiques et prestations associées (assistance et maintenance), étant précisé, d'une part, que le Conseil général assumera le rôle de coordonnateur du groupement, chargé de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs contractants pour le compte des membres du groupement, jusqu'à la notification des accords-cadres et/ou marchés qui en découleront, chaque membre assumant ensuite la bonne exécution des contrats conclus pour son compte, d'autre part, que la commission d'appel d'offres du Département, assistée de personnes compétentes des autres membres adhérents (voix consultative), sera chargée de sélectionner les attributaires, conformément aux dispositions de l'article 8-VII du code des marchés publics ;
- le lancement d'une procédure de consultation par appel d'offres ouvert pour la fourniture de matériels informatiques et prestations associées (assistance et maintenance), dans le cadre de ce groupement de commandes, dans les conditions proposées, et selon l'allotissement suivant :

**Lot 1 :** Fourniture de postes de travail (PC, stations, micro-ordinateurs portables), maintenance et options associées. Marché à bons de commande d'un montant minimal de 500 000 € HT et d'un montant maximum de 1 500 000 € HT ; variantes non autorisées ; durée de 3 ans.

**Lot 2 :** Fourniture de serveurs (incluant la maintenance et les options associées). Marché à bons de commande d'un montant minimal de 45 000 € HT et d'un montant maximum de 500 000 € HT ; variantes non autorisées ; durée de 3 ans.

**Lot 3 :** Fourniture de petits périphériques et logiciels. Marché à bons de commande d'un montant minimal de 30 000 € HT et d'un montant maximum de 300 000 € HT ; variantes non autorisées ; durée de 3 ans.

**Lot 4 :** Fourniture d'équipements réseau (incluant la maintenance et les options associées). Marché à bons de commande d'un montant minimal de 50 000 € HT et d'un montant maximum de 600 000 € HT ; variantes non autorisées ; durée de 3 ans.

- le Président du Conseil général à signer :
  - . la convention de groupement à mettre en place dans ce cadre, en application de l'article 8 du code des marchés publics,
  - . les marchés correspondants.

- Chapitre 21 – nature 21838 – fonction 0202 – lignes de crédit 6741, 6746, 6751, 6756 -  
- Chapitre 20 – nature 2051 – fonction 0202 – lignes de crédit 12885, 12886, 12887 -

- Adopté à l'unanimité -

## PROGRAMME 03 : PROGRAMME GESTION MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE

### 11 - SITE DE SAINT-CALAIS-DU-DÉSERT - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES TERRAINS APPARTENANT AU DÉPARTEMENT AU PROFIT DE LA SAFER MAINE OCÉAN

La Commission permanente :

✚ a approuvé les conditions de l'avenant et des 2 conventions qui lui ont été présentés, relatifs à la mise à disposition, au profit de la SAFER Maine Océan, des terrains appartenant au Département sur le site de SAINT-CALAIS-DU-DÉSERT :

- avenant à la convention de mise à disposition n° CM 53090001 01 du 6 mai 2010 passée entre la SAFER Maine Océan et le Département, ayant pour objet de modifier les biens mis à disposition ; cet avenant porte la nouvelle surface à 13 ha 81 a 69 ca et le montant de la redevance annuelle à 905 € ; les parcelles mises à disposition, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012, sont les suivantes, sur la commune de SAINT-CALAIS-DU-DÉSERT :

Lieu-dit	Section	N°	Surface
LA REVELLIERE	ZV	0025	50 a 00 ca
LA HARDONNIERE	ZV	0092	9 a 70 ca
LA HARDONNIERE	ZV	0096	2 a 92 ca
LE DESERT	ZD	0019	1 ha 82 a 80 ca
LE MOULIN A PAPIER	ZN	0005	50 a 00 ca
LA HARDONNIERE	ZV	0093	70 a 46 ca
LA POTERIE	ZS	0079	1 ha 46 a 39 ca
CORDOUEN	ZN	0013	79 a 22 ca
LA HARDONNIERE	ZV	0095	1 ha 27 a 98 ca
CORDOUEN	ZN	0011	65 a 78 ca
LE CHATELLIER	ZD	0050	1 ha 45 a 30 ca
LA HARDONNIERE	ZV	0091	62 a 30 ca
LA HARDONNIERE	ZV	0094	3 a 44 ca
CORDOUEN	ZN	0017	2 ha 83 a 70 ca
CORDOUEN	ZN	0011	51 a 70 ca
CORDOUEN	ZN	0013	50 a 00 ca

- 2 conventions de mise à disposition au profit de la SAFER Maine Océan, dans les conditions suivantes, de terrains dont le Département est propriétaire, pour les mettre à disposition d'exploitants agricoles locaux ou bien, le cas échéant, de particuliers ou riverains :

- Convention n°53 12 0002 01 de mise à disposition de terrains sur la commune de SAINT-CALAIS-DU-DÉSERT d'une superficie totale de 20 ha 22 a 64 ca, pour une durée de 6 campagnes qui commencera à courir le 1<sup>er</sup> novembre 2011 pour se terminer le 31 octobre 2017, moyennant une redevance annuelle de 1 311 € :

Lieu-dit	Section	N°	Surface
ARRONDEAU	ZT	0096	2 ha 71 a 12 ca
LA PAPILLONNERIE	ZD	0077	71 a 53 ca
LA PAPILLONNERIE	ZD	0079	26 a 05 ca
LA PAPILLONNERIE	ZD	0079	47 a 04 ca
LA HARDONNIERE	ZV	0086	13 a 77 ca
LA HARDONNIERE	ZV	0086	66 a 12 ca
LA HARDONNIERE	ZV	0086	36 a 30 ca
LE MOULIN A PAPIER	ZV	0089	1 ha 19 a 19 ca

Lieu-dit	Section	N°	Surface
LE MOULIN A PAPIER	ZV	0089	2 ha 14 a 20 ca
LA POTERIE	ZS	0011	1 ha 39 a 50 ca
LA HARDONNIERE	ZV	0112	1 ha 08 a 92 ca
LA HARDONNIERE	ZV	0113	25 a 98 ca
LA HARDONNIERE	ZV	0114	49 a 64 ca
LA HARDONNIERE	ZV	0115	13 a 43 ca
LA POTERIE	ZS	0012	1 ha 46 a 30 ca
LE BUISSON	ZD	0030	1 ha 50 a 10 ca
LE BUISSON	ZD	0031	95 a 50 ca
LE BUISSON	ZD	0031	20 ca
LA QUENTINIERE	ZD	0075	3 ha 30 a 39 ca
LE BUISSON	ZD	0082	25 a 06 ca
LE BUISSON	ZD	0082	51 a 86 ca
LE BUISSON	ZD	0082	14 a 76 ca
ARRONDEAU	ZT	0097	5 a 68 ca

- Convention n° 53 12 0007 01 de mise à disposition de terrains sur les communes de SAINT-CALAIS-DU-DÉSERT et SAINT-SAMSON, d'une superficie totale de 37 ha 50 a 2 ca, pour une durée de 6 campagnes qui commencera à courir le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour se terminer le 31 décembre 2017, moyennant une redevance annuelle de 1 954,30 :

Commune de SAINT-CALAIS-DU-DÉSERT

Lieu-dit	Section	N°	Surface
CORDOUEN	ZN	0022	1 ha 23 a 90 ca
CORDOUEN	ZN	0023	96 a 10 ca
LA MEZIERE	ZN	0111	1 ha 13 a 00 ca
SOUS LE BOURG	ZN	0149	1 ha 32 a 50 ca
LE DESERT	ZD	0018	1 ha 04 a 90 ca
LA LERRERIE	ZD	0027	2 ha 04 a 60 ca
LE BUISSON	ZD	0061	2 ha 32 a 30 ca
LE BUISSON	ZD	0061	64 a 96 ca
LA LERRERIE	ZD	0073	66 a 25 ca
LA LERRERIE	ZD	0073	2 ha 72 a 18 ca
LA POTERIE	ZS	0010	50 a 00 ca
LA POTERIE	ZS	0013	2 ha 42 a 00 ca
LA POTERIE	ZS	0014	68 a 60 ca
LA POTERIE	ZS	0015	1 ha 77 a 40 ca
LA POTERIE	ZS	0010	1 ha 90 a 00 ca
SOUS LE BOURG	ZN	0144	8 a 45 ca
LA HARDONNIERE	ZV	0101	1 ha 67 a 13 ca
LA HARDONNIERE	ZV	0102	7 a 07 ca
LA MASNELLE	ZM	0026	48 a 80 ca
LE HAUT EPINAIS	ZM	0090	61 a 53 ca
LE HAUT EPINAIS	ZM	0090	19 a 00 ca
LE HAUT EPINAIS	ZM	0090	27 a 03 ca
LA CHAUVIERE	ZE	0028	15 a 00 ca
LA CHAUVIERE	ZE	0028	40 ca
LA BARATTE	ZS	0073	70 ca 27 ca
LA BARATTE	ZS	0077	1 ha 53 a 15 ca
LE GRAND RICAN	ZT	0043	30 a 10 ca
ARRONDEAU	ZT	0051	1 ha 97 a 90 ca
LA MEZIERE	ZN	0111	63 a 58 ca
LA HERMANDIERE	ZE	0082	1 ha 20 a 19 ca
LE HAUT EPINAIS	ZM	0007	36 a 20 ca
LA HARDONNIERE	ZV	0085	17 a 75 ca
LE MOULIN A PAPIER	ZV	0090	9 a 61 ca

Lieu-dit	Section	N°	Surface
ARRONDEAU	ZT	0113	64 a 22 ca
ARRONDEAU	ZT	0114	4 a 18 ca
ARRONDEAU	ZT	0115	59 a 45 ca
ARRONDEAU	ZT	0116	4 a 65 ca
LE BAS EPINAIS	ZN	0026	53 a 90 ca
LE BAS EPINAIS	ZN	0028	26 a 55 ca
LE BAS EPINAIS	ZN	0028	48 a 35 ca
LE BAS EPINAIS	ZN	0029	63 a 70 ca
LA GRANDE LANDELLE	ZN	0078	29 a 38 ca
LA PETITE VALLEE	ZN	0079	66 a 59 ca

Commune de SAINT-SAMSON

Lieu-dit	Section	N°	Surface
LE PRE DE LA PRISE	ZN	0091	79 a 53 ca
LE PRE DE LA PRISE	ZN	0093	46 a 15 ca
LE PRE DE LA PRISE	ZN	0092	2 a 87 ca
LE PRE DE LA PRISE	ZN	0094	8 a 65 ca

↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer lesdits avenant et conventions, ainsi que les documents à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

- Chapitre 75 – nature 757 – fonction 738 – ligne de crédit 9378 -

- Adopté à l'unanimité -

## **MISSION 11**

### **CONTRÔLE INTERNE ET COORDINATION**

#### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME STRATÉGIE ET PROSPECTIVE**

#### **12 - ACTUALITÉS DU PROJET OPEN DATA : LICENCE DE RÉUTILISATION ET CONCOURS D'IDÉES ET D'APPLICATIONS**

La Commission permanente a, dans le cadre de la mise en œuvre expérimentale d'un Open data raisonné, validée par décision du 19 novembre 2012 :

- autorisé le Président du Conseil général à recourir à la licence ouverte de l'État en matière d'Open Data, pour le transfert des données du Conseil général de la Mayenne vers la plateforme expérimentale de l'opérateur Orange Business Services,
- approuvé les conditions du lancement du concours d'idées et d'applications ouvert aux étudiants des établissements supérieurs présents en Mayenne, et en interne.

- Chapitre 011 – nature 6068 – fonction 0201 – ligne de crédit 6822 -

- Adopté à l'unanimité -

## PROGRAMME 02 : PROGRAMME SÉCURITÉ JURIDIQUE

### 13 - OFFRE PARTENARIALE DE L'UGAP À DESTINATION DES DÉPARTEMENTS DES PAYS DE LA LOIRE - SIGNATURE DE LA CONVENTION

La Commission permanente :

- ✚ a approuvé les termes de la convention de partenariat qui lui a été présentée, à intervenir entre le Département de la Mayenne et l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour trois ans, dans le cadre d'un groupement avec les autres Départements de la région ; cette convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles l'UGAP intègre les besoins du Département de la Mayenne en matière de véhicules et équipements de viabilité hivernale dans les appels d'offres qu'elle met en place pour satisfaire communément les besoins des partenaires, ainsi que la manière dont le Conseil général satisfait ses besoins auprès de la Centrale d'achat ; elle précise, par ailleurs, les modalités du groupement avec les autres Conseils généraux des Pays de la Loire, et fixe les tarifications applicables audit partenariat ;
- ✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer la convention de partenariat avec l'UGAP ainsi que les actes pris pour son exécution.

- Chapitre 21 – nature 2182 – fonction 0202 – lignes de crédit 6825 et 6919 -  
- Chapitre 21 – nature 2188 – fonction 0202 – ligne de crédit 6922 -  
- Chapitre 21 – nature 2157 – fonction 0202 – ligne de crédit 8158 -  
- Adopté à l'unanimité -

*Le Président,*



*Jean ARTHUIS*

Publication du présent relevé par affichage à l'Hôtel du Département le : **14 janvier 2013**  
et insertion au recueil des actes administratifs du Département de **janvier 2013 – n° 261**

Prochaine réunion de la Commission permanente :  
lundi 4 février 2013 (10 h 30) – **Hôtel du Département**